

## La transition masculine au Maroc

De Abdessamad Dialmy

Malgré la percée de l'action féministe au Maroc et malgré l'institutionnalisation de l'approche genre, la lutte pour l'égalité de genre n'a pas encore produit une critique franche de la masculinité hégémonique. Féminisme d'état et féminisme associatif sont restés concentrés sur les victimes du patriarcat, les femmes en l'occurrence, et ont négligé les hommes, ceux qui tirent pouvoirs et privilèges du patriarcat. Aussi est-il légitime de se demander dans quelle mesure ces hommes sont-ils en train de changer ? Et dans quelle mesure lois et politiques publiques concourent-elles au changement des hommes au Maroc ?

### Quelques indicateurs du changement au masculin

Quatre ans avant l'entrée en vigueur du « Code de la Famille » en 2004, la première étude<sup>1</sup> sur la masculinité au Maroc a enregistré l'émergence de pères marocains qui reconnaissent à leurs filles le droit à une vie sexuelle avant le mariage. Et dans le même sens, l'émergence d'hommes qui n'accordent aucune importance à l'hymen et à la virginité de leur épouse. Ainsi, un tiers des hommes reconnaissent aux jeunes filles le droit d'utiliser des contraceptifs et 29% leur reconnaissent le droit à l'avortement afin de ne pas être socialement stigmatisées et exclues en tant que mères célibataires. Dans le cadre du mariage, 42% d'hommes affirment que la tâche de la contraception n'est pas du ressort de la seule épouse et que les maris doivent y participer grâce au préservatif et au retrait. Pour certains de ces hommes, c'est une façon d'aider l'épouse, pour d'autres, c'est un devoir que de partager la tâche contraceptive. Certains hommes trouvent également normal de s'occuper des tâches domestiques et éducatives au sein du foyer.

Par ailleurs, 15% d'hommes dissocient entre masculinité et tutelle matrimoniale dans le sens où ces hommes cessent de tenir à leur droit (islamique) à représenter la jeune fille lors de l'établissement du contrat de mariage. En d'autres termes, la masculinité a tendance à ne plus contrôler le marché matrimonial. Pour ces hommes, le droit et la liberté des jeunes filles dans le choix de leur conjoint ne menace pas leur masculinité. Un pourcentage d'hommes plus significatif (42%) renonce au droit à la polygamie. Pour ces hommes, l'homme monogame, c'est l'homme véritable. Autre droit « concédé », celui du pouvoir répudiateur, celui de pouvoir juste dire à l'épouse « tu es répudiée » pour qu'elle le soit effectivement *de jure et de facto*. Autrement dit, 43% des hommes interviewés estiment que toute dissolution du mariage doit être le résultat d'une procédure judiciaire.

Progressivement, pour une minorité d'hommes marocains, la violence à l'égard des femmes est de moins en moins perçue comme une preuve de virilité et de masculinité. Elle est au contraire condamnée. L'homme violent à l'égard des femmes est défini comme un mufler, (*chamata*), ce qui est une insulte, pour dire un faux-homme, un homme de second degré.

---

<sup>1</sup> A. Dialmy : « *Identité masculine et santé reproductive au Maroc* », (LCPS/MERC, Décembre 1999-Septembre 2000), publié sous le titre « *Vers une nouvelle masculinité au Maroc*, Dakar, CODESRIA, 2009. Cette étude est restée le seul travail sur la masculinité au Maroc jusqu'en 2017.

Qu'en est-il au niveau des lois ?

### **L'atteinte à la masculinité patriarcale dans les lois et les politiques publiques**

En 2001, il y a eu adoption d'une première stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes. En 2002, la mère a acquis le droit de déclarer une naissance à l'état civil et un quota réservé aux femmes dans le parlement. En 2004, il y a nomination de femmes au « Conseil Supérieur des Ouléma ». En 2006, il y a eu adoption de la stratégie de l'équité et de l'égalité des sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et approches de développement ». En 2007, on assiste à la nomination pour la première fois de 7 femmes au gouvernement. La même année, la femme a le droit de transmettre sa nationalité marocaine à son enfant né de père étranger. Enfin en 2018, une loi spécifique contre la violence à l'égard des femmes a été promulguée, loi qui incrimine le harcèlement sexuel dans la rue (entre autres), une première.

Cependant, c'est au niveau de la famille que l'atteinte à la masculinité hégémonique, telle qu'elle est construite et sacralisée par le droit musulman, a atteint son plus haut niveau. En effet, Le « Code de la Famille » commence par placer la famille sous la responsabilité conjointe des deux époux, égalité. D'où l'élimination de deux termes qui portaient atteinte à la dignité de la femme, en l'occurrence les termes *ta'a* (obéissance de l'épouse à son mari) et *nikah* (terme qui désigne le coït de l'épouse par le mari). Autre conquête féministe, la femme n'a plus besoin d'un tuteur matrimonial pour se marier. De même, si le droit du mari à la polygamie n'est pas aboli, il est soumis à des conditions qui le rendent difficile à obtenir. Le mari a désormais besoin de l'autorisation du juge pour prendre une seconde épouse. De plus, la première épouse a le droit d'obtenir le divorce au cas où le juge accorde au mari le droit de prendre une deuxième épouse. Dans le même sens, la répudiation verbale devient illégale, l'épouse n'étant plus répudiée suite à la simple prononciation par le mari de l'expression « tu es répudiée ». Le mari doit s'adresser au tribunal pour entériner la répudiation. Le mari perd également le droit de reprendre son épouse sans son consentement pendant le « délai de viduité ». Quant au divorce, ses conditions d'obtention par la femme sont très assouplies. Une simple incompatibilité de caractère permet à la femme de l'obtenir. Toutefois, le CF introduit le rejet de la demande de divorce formulée par l'épouse pour défaut de prise en charge par le mari s'il est prouvé que l'épouse a suffisamment de moyens pour subvenir aux besoins de la famille et que l'époux est sans ressources. Autre droit obtenu par la femme célibataire et au profit d'un père nouveau, le père biologique a le droit de reconnaître son enfant conçu hors mariage.

Toutes ces dispositions signent la volonté du féminisme (législatif) d'état (sous la pression du féminisme associatif éclairé) de donner naissance à un mari nouveau, à un père nouveau, à un homme nouveau, débarrassé de ses privilèges ancestraux du seul fait qu'il soit né mâle, puis assigné au statut privilégié d'homme .

Malgré ces avancées juridiques, de nombreux obstacles et résistances sont encore là, très pesantes.

### **La résistance masculine à l'égalité de genre**

La résistance se trouve d'abord au niveau de la constitution 2011 qui stipule que l'égalité de genre est reconnue dans tous les domaines à condition qu'elle ne contredise pas les constantes et les lois du royaume. Autrement dit, certaines lois islamiques inégalitaires restent en vigueur. Pour cette raison, le Maroc n'a pas encore levé ses réserves à l'égard de la CEDAW malgré son adoption en 1993.

Plus généralement, le Maroc connaît une insuffisance dans ses mesures de redressement affirmatives en faveur des femmes dans les 4 domaines / indicateurs adoptés pour opérer le classement: la participation et les opportunités économiques, le niveau d'éducation, la participation politique et la santé. Ce qui classe le Maroc à la 133<sup>ème</sup> place sur un total de 135 pays selon le classement du « *Global Gender Gap Index* » du World Economic Forum (WEF 2014). Il s'ensuit que le « score de la masculinité équitable au Maroc » reste faible selon la « *Gender Equitable Men Scale (GEM)*. Ce score varie de 0 points (rejet total de l'égalité) à 3 (acceptation totale de l'égalité). Le score marocain n'est que de 1,2 point pour les hommes (contre 1,7 point pour les femmes)<sup>2</sup>. Tout en indiquant la très faible conviction égalitariste générale, ces scores montrent que les femmes sont relativement plus favorables à l'égalité. Et selon le WEF 2019, le Maroc est classé 143<sup>ème</sup> sur 149 pays. Il atteindra l'égalité de genre en 2119.

Tout cela découle de la faiblesse des politiques publiques dans l'instauration du credo de l'égalité de genre, c'est à dire dans l'implication des garçons et des hommes dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et dans l'autonomisation des femmes. Il est par conséquent normal que l'apparition d'une masculinité égalitaire reste une tendance minoritaire et marginale balbutiante au Maroc. En effet, la majorité des hommes se sentent menacés par la « montée » des femmes et ont par conséquent tendance à s'accrocher à une masculinité dure. Le taux de chômage élevé des jeunes ainsi que la faiblesse grandissante du pouvoir d'entretien masculin font perdre aux hommes l'assise économique de leur pouvoir patriarcal systémique. Face à cette perte, les hommes « ordinaires »/lambda cherchent des refuges compensatoires.

L'islam est un premier refuge de la masculinité marocaine populaire : les hommes se tournent vers l'islam et font du sens littéral phallogratique de certains de ses textes fondateurs la justification ultime et indiscutable de leur supériorité et domination. Ceci est particulièrement vrai au sein des masses masculines illettrées et vulnérables qui sont plus sensibles à la mise en avant de ces textes par certains *foqaha*. Ces masses sont très peu sensibles à un féminisme islamique qui, malgré ses efforts interprétatifs, peine à intégrer l'égalité de genre dans le credo islamique.

Le harcèlement sexuel dans la rue est un deuxième refuge de la masculinité marocaine. Dans l'espace public, ce harcèlement sert à réaffirmer une masculinité par la présence des femmes dans cet espace traditionnellement réservé aux hommes. Pour les hommes, l'enjeu est alors de rappeler la femme à l'ordre (patriarcal), de lui signifier qu'elle est, dans cet espace, d'abord et surtout une femelle, un corps troublant à voiler. La femme est alors chosifiée tandis que l'homme est érigé en seul acteur de pouvoir et de liberté (de circuler dans l'espace public). « Je me réapproprie l'espace public et y règne, donc je suis un homme », tel est le cogito d'une masculinité acculée à se défendre par l'usage de la violence sexuelle. Et de la violence en général. Ainsi en 2010, 64% de femmes sont violentées et 54% le furent en 2018 (selon des enquêtes officielles).

Les aphrodisiaques sont un troisième refuge de la masculinité marocaine. Leur consommation par les jeunes sert à avoir une activité sexuelle intense et puissante servant à combler leur impuissance économique. En voulant maîtriser les femmes par le plaisir sexuel qu'ils leur donnent, les jeunes érigent leur pénis en instrument de domination et non de plaisir, voire en preuve d'existence. Quelques hommes ne manquent pas d'affirmer que le Viagra leur a rendu leur « *makhzania* », ce qui signifie au Maroc leur pouvoir suprême et absolu.

---

<sup>2</sup> *Understanding Masculinities: International Men gender equality survey (Images). MENA (Egypt, Lebanon, Morocco, Palestine), UN Women and Promundo-US, 2017, p. 97.*

Que peut-on conclure à partir de toutes ces données et analyses ?

### **Jalons d'une politique publique égalitaire**

On peut conclure que l'homme marocain est en transition, balloté qu'il est entre le désir de garder sa suprématie au sein d'un système patriarcal ébranlé et entre l'impératif étatique ambigu de remettre en cause la définition patriarcale de la masculinité. Ce déchirement de la masculinité fait qu'elle ne peut ni rester purement patriarcale ni devenir complètement égalitaire. Il s'agit là d'un entre-deux transitionnel qui symbolise une masculinité en crise, errante. Pour œuvrer à l'accomplissement de la transition masculine au Maroc, les recommandations suivantes sont à prendre en compte dans les politiques publiques et les activités associatives.

D'abord diagnostiquer de manière rigoureuse (grâce à des études) la prédisposition de l'homme marocain au changement en mesurant de manière précise les indicateurs de sa résistance à l'égalité de genre. Fonder le champ des études masculines en tant que recherche-action est la base première de politiques publiques adéquates au service d'une masculinité égalitaire.

Ensuite dispenser une éducation et une formation sur la masculinité et la féminité au sein des écoles, des universités et parmi les travailleurs sociaux. Et plus largement, produire et diffuser des documents écrits et audio-visuels servant à changer le regard social, institutionnel et associatif sur la masculinité et sur la féminité.

En troisième lieu, réaliser une parité dans l'espace domestique : si le féminisme marocain doit stratégiquement revendiquer l'externalisation du travail domestique et des tâches éducatives afin de libérer la femme de la « cuisine », il doit pour le moment œuvrer à la participation des hommes dans toutes les activités de l'espace domestique. Et par conséquent demander à l'état de proposer les mêmes incitations aux hommes et aux femmes pour partager le travail domestique. La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est un défi qui doit être également relevé par les hommes. Il s'agit de déféminiser ce défi. Pour cela, une révolution des normes de genre est à accomplir.

En un mot, l'enjeu de critiquer la masculinité réside dans trois actes majeurs : un acte de connaissance qui décrit la masculinité comme une histoire sociale, un acte militant qui lutte contre la masculinité hégémonique, un acte éducatif qui socialise à l'égalité de genre et qui débouche sur le credo suivant : « Je crois à l'égalité de genre, donc je suis un homme ».